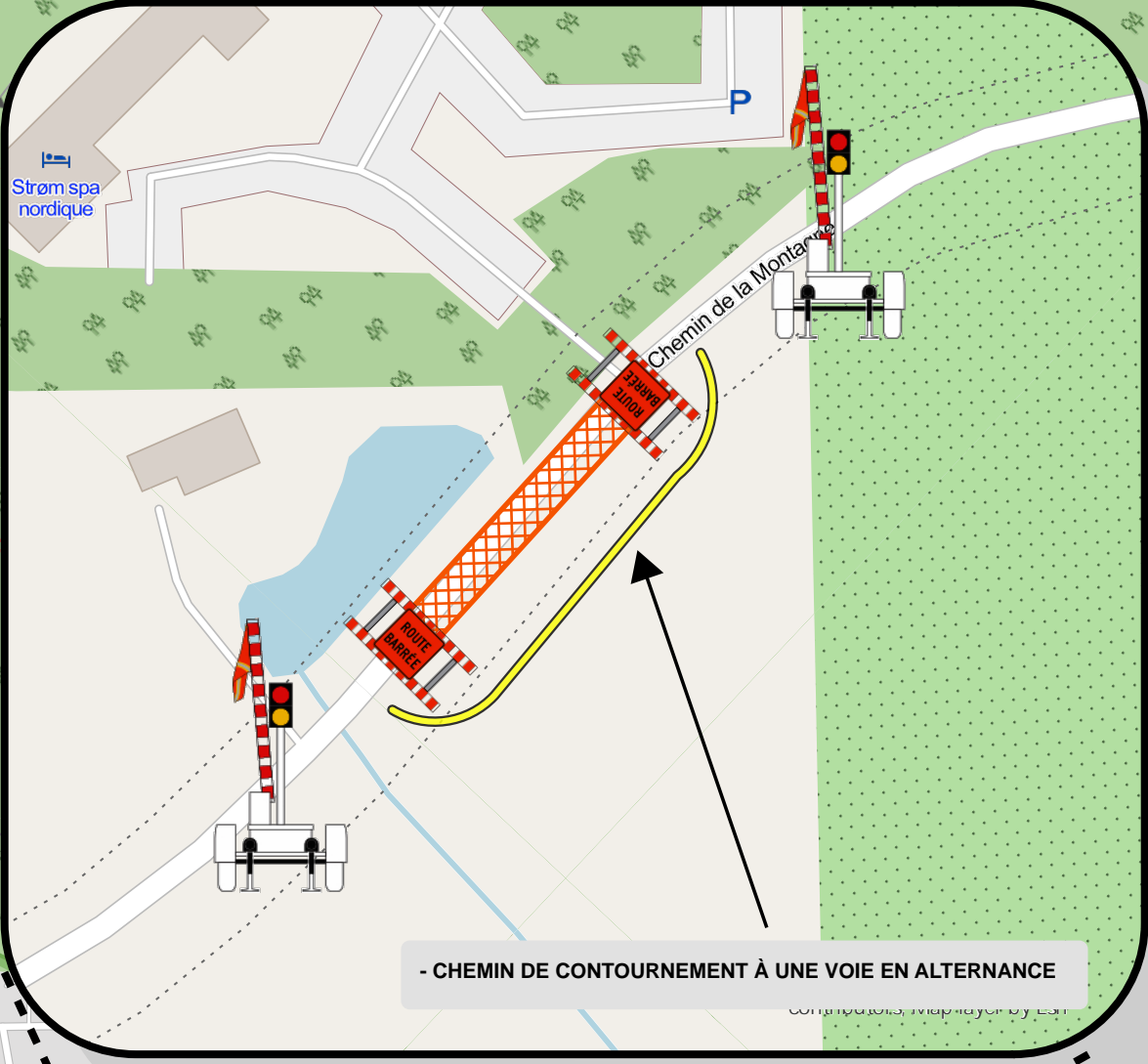


- CIRCULATION À UNE VOIE EN ALTERNANCE
- AUCUN VÉHICULE DE PLUS DE 2,5km DE HAUTEUR PERMIS
- VITESSE PERMISE : 15km/h



- CHEMIN DE CONTOURNEMENT À UNE VOIE EN ALTERNANCE

Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire



**Légende**

- Détour proposé
- ▨ Zone des travaux

